



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
constituant un fonds de roulement

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-0246.
- Les objectifs du projet de règlement constituant un fonds de roulement numéro 2023-0246 afin de mettre à la **disposition du Conseil** de la municipalité les deniers dont elle a besoin pour toutes fins de sa compétence. Tel que le prévoit l'article 1094 du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), le montant du fonds **ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget** de l'exercice courant de la municipalité. Le nouveau fonds de roulement sera d'un montant de 70 500 \$ en 2023.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 9 MARS 2023

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 12h00 heure et 15h00 heure le 17^{ème} jour de mai 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 09^{ième} JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

Directrice générale / greffière trésorière